

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET**  
**GARONNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 AVRIL 2021

- Nombre de délégués titulaires : 56
- Présents : 43
- Votants : 52

L'an deux mille vingt et un

Le **mardi vingt avril** à dix-huit heures,

Le conseil communautaire de la communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'ORGUEIL sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE

Date de la convocation : 14 avril 2021

1

Étaient présents : Mr ALBINET Alain - Mme ARAKELIAN Marie-Anne - Mr ASTOUL Jean - Mr ASTOUL Etienne - Mr AUTHESSERRE Willy - Mme BARBAT Brigitte - Mr BELLOC Alain - Mr BEQ Jérôme - Mr BIERGE Michel - Mr BOUYER Jean-Marc - Mme BUFFAROT Monique - Mr CASTELLA Serge - Mme COULON Marie-Christine - Mr DAIME Guy - Mr DOAT Bernard - Mr ESTANOVE Philippe - Mme FAVIER Monique - Mr FRAYSSE Éric - Mme GRANDO Sylvie - Mr IDRISSI Saïd - Mr IUS Frédéric - Mme JEANGIN Mélanie - Mme LAFORGUE Laëtitia - Mr LAGRANGE Éric - Mr LARRIEU Gilles - Mme LAVEDRINE Sophie - Mme LAVERON Isabelle - Mr MAGNIER Armand - Mr MARTY Alfred - Mr MOIGNARD Jacques - Mme NEGRE Marie-Claude - Mme NIERENGARTEN Annie - Mme PROUET Bernadette - Mr QUILLET Lionel - Mr RASPIDE Jean-Marc - Mr RAYNAL Jean-Claude - Mr REY Denis - Mme RIBES Huguette - Mr SOURSAC Jérôme - Mr SUBERVILLE Christophe - Mr TUYERES Stéphane - Mme UCAY Audrey - Mr VALETTE Jean-Michel.

Absents excusés : Mr BOCHU Jean-Luc (Pouvoir à Mme BUFFAROT Monique) - Mr BOUSQUET Christian (Pouvoir à Mr IUS Frédéric) - Mme CAMBROUSE Christelle (Pouvoir à Mr QUILLET Lionel) - Mme CARDETTI Laëtitia - Mme ESTAVES Gaëlle (Pouvoir à Mr AUTHESSERRE Willy) - Mr FENIE Gérard - Mr GAUTIE Claude (Pouvoir à Mr MOIGNARD Jacques) - Mme HENRIC Stéphanie - Mme JULIEN Dominique (Pouvoir à Mr BIERGE Michel) - Mme LLAURENS Nathalie (Pouvoir à Mme ARAKELIAN Marie-Anne) - Mr MOURIAU Christian - Mme VIGNEAU Karine (Pouvoir à Mr CASTELLA Serge) - Mme VILLANUEVA Matilde (Pouvoir à Mme LAVEDRINE Sophie).

Mr BOUYER Jean-Marc a été nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

Procès-verbal de la séance du 1er avril 2021

Compte de Gestion 2020 - Budget Principal

Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe « Déchets ménagers »

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Office de Tourisme »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Assainissement Non Collectif »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES BARTHES »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES NAUZES »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »  
Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Production et vente d'électricité »  
Compte Administratif 2020 – Budget Principal  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Déchets ménagers »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Office de Tourisme »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Assainissement Non Collectif »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES BARTHES »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES NAUZES »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »  
Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Production et Vente d'électricité »  
Affectation des résultats 2020 – Budget Principal  
Affectation des résultats 2020 – Budget annexe « SPAN C »  
Adoption du Budget Principal 2021  
Vote du taux des taxes intercommunales  
Vote de la taxe GEMAPI  
Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « Office de Tourisme »  
Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »  
Adoption du Budget Annexe « Déchets ménagers » 2021  
Vote du taux de la TEOM  
Adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2021  
Adoption du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » 2021  
Adoption du Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021  
Adoption du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2021  
Adoption du Budget Annexe « ZA LES PALANQUES » 2021 - BESSENS  
Adoption du Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021 - MONTECH  
Adoption du Budget Annexe « ZA LES BARTHES » 2021 - VERDUN/GARONNE  
Adoption du Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021 - VERDUN/GARONNE  
Adoption Budget Annexe « ZA LES NAUZES » 2021 - GRISOLLES  
Adoption du Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021 - BOURRET  
Adoption du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2021  
Suppression de 8 postes permanents – modification du tableau des effectifs  
Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité au service Communication  
Création d'un emploi permanent d'agent de bibliothèque itinérant – modification du tableau des effectifs  
Prolongement du dispositif l'OCCAL d'aide aux entreprises

## Adoption du PV du CC du 01/04/2021

Voté à l'unanimité

**Compte de Gestion 2020 – Budget Principal**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instruction budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 92 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Principal 2020 ;  
 Vu la délibération n° 2020.09.24 – 168 – du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Principal** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>Investissement</b>	-277 330,95		-1 073 693,31	-1 351 024,26
<b>Fonctionnement</b>	3 529 824,39	264 851,95	1 922 980,82	5 187 953,26
<b>TOTAL</b>	<b>3 252 493,44</b>	<b>264 851,95</b>	<b>849 287,91</b>	<b>3 836 929,00</b>

3

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Principal** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

**Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « déchets ménagers »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n°2020.06.18 – 93 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>Investissement</b>	909 852,68		-675 292,80	234 559,88
<b>Fonctionnement</b>	840 814,05		-300 689,03	540 125,02
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 666,73</b>	<b>0,00</b>	<b>-975 981,83</b>	<b>774 684,90</b>

4

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe « Déchets Ménagers »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

**Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Office de Tourisme »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 94 du 18 juin 2020, portant adoption du 2020, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Office de Tourisme » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	999,00		0,00	999,00
Fonctionnement	150,64		37 687,44	37 838,08
<b>TOTAL</b>	<b>1149,64</b>	<b>0,00</b>	<b>37 687,44</b>	<b>38 837,08</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

5

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe « Office de Tourisme »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 54 -

**Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Assainissement non collectif »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 95 – du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.09.24 – 169 du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 194 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « SPANC » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	4 200,00		-10 083,00	-5 883,00
Fonctionnement	25 540,08		-15 277,42	10 262,66
<b>TOTAL</b>	<b>29 740,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 360,42</b>	<b>4 379,66</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

6

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe « SPANC »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 55 -

**Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 96 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	-262 104,11		1 057 121,65	795 017,54
Fonctionnement	0,00		346 453,67	346 453,67
<b>TOTAL</b>	<b>-262 104,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 403 575,32</b>	<b>1 141 471,21</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

7

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 56 -

**Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « STEPS ZAC GSL »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 97 du 18 juin 2020 portant adoption du Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 192 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « STEP ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe « **STEPS ZAC GSL** » 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>Investissement</b>	15 366,28		22 985,27	38 351,55
<b>Fonctionnement</b>	-12 341,85		-15 977,05	-28 318,90
<b>TOTAL</b>	<b>3 024,43</b>	<b>0,00</b>	<b>7 008,22</b>	<b>10 032,65</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

8

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe « **STEPS ZAC GSL** » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 57 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES PALANQUES » située à BESSENS

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 98 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021



Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du Budget Annexe «**ZA LES PALANQUES** » 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	-140 240,61		83 198,13	-57 042,48
Fonctionnement	9 064,29		-28 129,06	-19 064,77
<b>TOTAL</b>	<b>-131 176,32</b>	<b>0,00</b>	<b>55 069,07</b>	<b>-76 107,25</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au Budget Annexe «**ZA LES PALANQUES** » de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 58 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE » située à MONTECH

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 99 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE »** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>Investissement</b>	6 681,00		-52 041,47	-45 360,47
<b>Fonctionnement</b>	35 137,00		34 407,00	69 544,00
<b>TOTAL</b>	<b>41 818,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 634,47</b>	<b>24 183,53</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 59 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES BARTHES » située à VERDUN SUR GARONNE

*Rapporteur : Marie-Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 100 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	7 066,00		7 066,00	14 132,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 066,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 066,00</b>	<b>14 132,00</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA LES BARTHES »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 60 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LES NAUZES » située à GRISOLLES

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 - 102 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES NAUZES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LES NAUZES »** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

<b>Investissement</b>	6 372,80		0,00	6 372,80
<b>Fonctionnement</b>	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 372,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 372,80</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA LES NAUZES »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 61 -

12

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » située à VERDUN SUR GARONNE

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 101 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>Investissement</b>	-449 095,22		-77 607,06	-526 702,28
<b>Fonctionnement</b>	1 305,56		1 305,56	2 611,12
<b>TOTAL</b>	<b>-447 789,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-76 301,50</b>	<b>-524 091,16</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA LA FAOUQUETTE »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 62 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX » située à BOURRET

Rapporteur : Marie-Christine COULON

13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 103 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX »** 2020 suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	73 014,96		-11 594,54	61 420,42
Fonctionnement	-15 404,49		0,12	-15 404,37
<b>TOTAL</b>	<b>57 610,47</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 594,42</b>	<b>46 016,05</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 63 -

### Compte de Gestion 2020 – Budget Annexe « Production et vente d'électricité »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 104 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité » 2020 ;

Vu la délibération n° 2020.11.26 – 193 du 26 novembre 2020, portant Décision Modificative n°1 au Budget annexe « production et vente d'électricité » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte de gestion du **Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2020** suivants :

RESULTATS D'EXECUTION				
SECTION	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	0,00		4 062,00	4 062,00
Fonctionnement	2 556,90		-1 857,80	699,10
<b>TOTAL</b>	<b>2 556,90</b>	<b>0,00</b>	<b>2 204,20</b>	<b>4 761,10</b>

Considérant que la Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
 2/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De dire que le compte de gestion de l'exercice 2020, relatif au **Budget Annexe « Production et vente d'électricité »** de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, établi par Mme la Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Sortie de Mme Marie-Claude NEGRE

## Délibération n° 2021.04.20 - 64 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 92 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Principal 2020 ;  
 Vu la délibération n° 2020.09.24 – 168 – du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Principal 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2020, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020,  
 Vu les résultats du Compte Administratif 2020, relatif à du Budget Principal, suivants :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Section de fonctionnement</b>	A 12 275 161,33	G 14 198 142,15	1 922 980,82
<b>Section d'investissement</b>	B 2 972 417,78	H 1 898 724,47	-1 073 693,31
	+	+	
<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I 3 264 972,44 (Si excédent)	
<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D 277 330,95 (Si déficit)	J (Si excédent)	

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= 15 524 910,06 =A+B+C+D	= 19 361 839,06 =G+H+I+J	3 836 929,00
---------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------

<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00
<b>Section d'investissement</b>	F 1 508 199,73	L 1 159 798,00
<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	=E+F 1 508 199,73	=K+L 1 159 798,00

<b>Section de fonctionnement</b>	12 275 161,33 =A+C+E	17 463 114,59 =D19=G+I+K	5 187 953,26
<b>Section d'investissement</b>	4 757 948,46 =B+D+F	3 058 522,47 =H+J+L	-1 699 425,99
<b>TOTAL CUMULE</b>	17 033 109,79 =A+B+C+D+E+F	20 521 637,06 +G+H+I+J+K+L	3 488 527,27

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 1 508 199,73	L 1 159 798,00
13	Subvention d'investissement		1 159 798,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles	372 174,18	
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	
21	Immobilisations corporelles	64 016,42	
23	Immobilisations en cours	1 046 009,13	
27	Autres établissements publics	25 000,00	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, en dehors de la présence de Mme la Présidente a décidé :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 du Budget Principal ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION



## Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Déchets Ménagers »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 93 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Déchets Ménagers » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Déchets Ménagers » 2020, établi par Mme la Présidente ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements de l'exercice, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2020,

Vu les résultats du Compte Administratif 2020, relatif à ce Budget annexe, suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 4 940 829,56	G 4 640 140,53	-300 689,03
	<b>Section d'investissement</b>	B 1 317 426,31	H 642 133,51	-675 292,80
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I 840 814,05 (Si excédent)	
	<b>Report en section D'investissement (001)</b>	D (Si déficit)	J 909 852,68 (Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		6 258 255,87 =A+B+C+D	7 032 940,77 =G+H+I+J	774 684,90
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 14 154,00	L	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	14 154,00 =E+F	0,00 =K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	4 940 829,56 =A+C+E	5 480 954,58 =G+I+K	540 125,02
	<b>Section d'investissement</b>	1 331 580,31 =B+D+F	1 551 986,19 =H+J+L	220 405,88
	<b>TOTAL CUMULE</b>	6 272 409,87 =A+B+C+D+E+F	7 032 940,77 =G+H+I+J+K+L	760 530,90

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 14 154,00	L
13	Subvention d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 154,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

18

## Délibération n° 2021.04.20 - 66 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Office de Tourisme »

*Rapporteur : Marie-Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 94 du 18 juin 2020, portant adoption du 2020, portant adoption du Budget Annexe « Office de Tourisme » ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Office de Tourisme » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Office de Tourisme » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 94 837,28	G 132 524,72	37 687,44
	<b>Section d'investissement</b>	B 0,00	H 0,00	0,00
		+	+	
		C	I 150,64	

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	(Si déficit)	(Si excédent)	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D	J	999,00
		(Si déficit)	(Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		94 837,28	133 674,36	38 837,08
		=A+B+C+D	=G+H+I+J	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E	K	0,00
	<b>Section d'investissement</b>	F	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>			0,00
		=E+F	=K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	94 837,28	132 675,36	37 838,08
	<b>Section d'investissement</b>	0,00	999,00	999,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	94 837,28	133 674,36	38 837,08
		=A+C+E	=G+I+K	
		=B+D+F	=H+J+L	
		=A+B+C+D+E+F	+G+H+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

19

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 67 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Assainissement non collectif »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 95 – du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif « Annexe SPANC » 2020 ;  
Vu la délibération n° 2020.09.24 – 169 du 24 septembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;  
Vu la délibération n° 2020.11.26 – 194 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°2 au Budget annexe « SPANC » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « SPANC » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « SPANC » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 39 351,42	G 24 074,00	-15 277,42
	<b>Section d'investissement</b>	B 68 883,00	H 58 800,00	-10 083,00
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I 25 540,08 (Si excédent)	
	<b>Report en section D'investissement (001)</b>	D 0,00 (Si déficit)	J 4 200,00 (Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		108 234,42 =A+B+C+D	112 614,08 =G+H+I+J	4 379,66
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	39 351,42 =A+C+E	49 614,08 =G+I+K	10 262,66
	<b>Section d'investissement</b>	68 883,00 =B+D+F	63 000,00 =H+J+L	-5 883,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	108 234,42 =A+B+C+D+E+F	112 614,08 +G+H+I+J+K+L	4 379,66

20

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 68 -

**Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZAC Grand Sud Logistique »**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 - 96 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 15 314 163,18	G 15 660 616,85	346 453,67
	<b>Section d'investissement</b>	B 14 875 929,56	H 15 933 051,21	1 057 121,65
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C 0,00 (Si déficit)	I 0,00 (Si excédent)	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D 262 104,11 (Si déficit)	J 0,00 (Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		30 452 196,85 =A+B+C+D	31 593 668,06 =G+H+I+J	1 141 471,21
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 1 483 199,73	L 1 159 798,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	1 483 199,73 =E+F	1 159 798,00 =K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	15 314 163,18 =A+C+E	15 660 616,85 =G+I+K	346 453,67
	<b>Section d'investissement</b>	16 621 233,40 =B+D+F	17 092 849,21 =H+J+L	471 615,81
	<b>TOTAL CUMULE</b>	31 935 396,58 =A+B+C+D+E+F	32 753 466,06 +G+H+I+J+K+L	818 069,48

21

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 69 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 97 du 18 juin 2020 portant adoption du Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2020 ;  
 Vu la délibération n° 2020.11.26 – 192 du 26 novembre 2020, portant adoption de la Décision Modificative n°1 au Budget annexe « STEP ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « STEPS ZAC GSL » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A	34 639,12		18 662,07		-15 977,05
	<b>Section d'investissement</b>	B	23 271,73	H	46 257,00		22 985,27
			+		+		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C	12 341,85 (Si déficit)	I			(Si excédent)
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D		J	15 366,28 (Si excédent)		(Si déficit)
			=		=		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>			70 252,70 =A+B+C+D		80 285,35 =G+H+I+J		10 032,65
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E	0,00	K	0,00		
	<b>Section d'investissement</b>	F	0,00	L	0,00		
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>		0,00 =E+F		0,00 =K+L		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		46 980,97 =A+C+E		18 662,07 =G+I+K		-28 318,90
	<b>Section d'investissement</b>		23 271,73 =B+D+F		61 623,28 =H+J+L		38 351,55
	<b>TOTAL CUMULE</b>		70 252,70		80 285,35		10 032,65

	=A+B+C+D+E+F	+G+H+I+J+K+L	
--	--------------	--------------	--

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 70 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES PALANQUES »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n°2020.06.18 – 98 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES PALANQUES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2020, établi par Mme la Présidente ;

23

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 154 176,35	126 047,29	-28 129,06
	<b>Section d'investissement</b>	B 154 523,46	H 237 721,59	83 198,13
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I 9 064,29 (Si excédent)	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D 140 240,61 (Si déficit)	(Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		448 940,42 =A+B+C+D	372 833,17 =G+H+I+J	-76 107,25
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L	

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	154 176,35 =A+C+E	135 111,58 =G+I+K	-19 064,77
	<b>Section d'investissement</b>	294 764,07 =B+D+F	237 721,59 =H+J+L	-57 042,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	448 940,42 =A+B+C+D+E+F	372 833,17 +G+H+I+J+K+L	-76 107,25

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 71 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LA MOUSCANE »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 99 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LA MOUSCANE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 932 219,82	G 966 626,82	34 407,00
	<b>Section d'investissement</b>	B 975 540,47	H 923 499,00	-52 041,47
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I 35 137,00 (Si excédent)	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D 0,00 (Si déficit)	J 6 681,00 (Si excédent)	
		-	-	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		1 907 760,29 =A+B+C+D	1 931 943,82 =G+H+I+J	24 183,53



<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E	0,00	K	0,00
	<b>Section d'investissement</b>	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>		0,00		0,00
		=E+F		=K+L	

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>		932 219,82	1 001 763,82	69 544,00
		=A+C+E		=G+I+K	
	<b>Section d'investissement</b>		975 540,47	930 180,00	-45 360,47
		=B+D+F		=H+J+L	
	<b>TOTAL CUMULE</b>		1 907 760,29	1 931 943,82	24 183,53
		=A+B+C+D+E+F		+G+H+I+J+K+L	

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 72 -

25

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES BARTHES »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 100 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES BARTHES » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES BARTHES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A	0,00	7 066,00
	<b>Section d'investissement</b>	B	0,00	H
			0,00	0,00
			+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C		I
		(Si déficit)		7 066,00
	<b>Report en section D'investissement (001)</b>	D	0,00	
		(Si déficit)		(Si excédent)

	=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	0,00 =A+B+C+D	14 132,00 =G+H+I+J	14 132,00

<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	0,00 =A+C+E	14 132,00 =G+I+K	14 132,00
	<b>Section d'investissement</b>	0,00 =B+D+F	0,00 =H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	0,00 =A+B+C+D+E+F	14 132,00 +G+H+I+J+K+L	14 132,00

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 73 -

### **Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LES NAUZES »**

*Rapporteur : Marie-Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération 2020.06.18 – 102 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA LES NAUZES » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA LES NAUZES » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 361 127,20	361 127,20	0,00
	<b>Section d'investissement</b>	B 361 127,20	H 361 127,20	0,00

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit)	I (Si excédent)	0,00
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D (Si déficit)		6 372,80
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		722 254,40 =A+B+C+D	728 627,20 =G+H+I+J	6 372,80

  

<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L

  

<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	361 127,20 =A+C+E	361 127,20 =G+I+K	0,00
	<b>Section d'investissement</b>	361 127,20 =B+D+F	367 500,00 =H+J+L	6 372,80
	<b>TOTAL CUMULE</b>	722 254,40 =A+B+C+D+E+F	728 627,20 +G+H+I+J+K+L	6 372,80

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 74 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.06.18 – 101 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2020 ;  
Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 327 980,16	G 329 285,72	1 305,56
	<b>Section d'investissement</b>	B 365 534,54	H 287 927,48	-77 607,06
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C (Si déficit) 1 305,56	I (Si excédent) 1 305,56	
	<b>Report en section D'investissement (001)</b>	D (Si déficit) 449 095,22	(Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		1 142 609,92 =A+B+C+D	618 518,76 =G+H+I+J	-524 091,16
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	327 980,16 =A+C+E	330 591,28 =G+I+K	2 611,12
	<b>Section d'investissement</b>	814 629,76 =B+D+F	287 927,48 =H+J+L	-526 702,28
	<b>TOTAL CUMULE</b>	1 142 609,92 =A+B+C+D+E+F	618 518,76 +G+H+I+J+K+L	-524 091,16

28

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 75 -

### Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « ZA ARNAUTOUX »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Conseil Communautaire – Séance du 20 avril 2021

Vu la délibération n° 2020.06.18 – 103 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020 ;

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe «ZA ARNAUTOUX » 2020, présenté par Mme la Comptable ;

Vu le Compte Administratif du Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	A 186 127,73	G 186 127,85	0,12
	<b>Section d'investissement</b>	B 193 359,46	H 181 764,92	-11 594,54
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section de fonctionnement (002)</b>	C 15 404,49 (Si déficit)	I (Si excédent)	
	<b>Report en section d'investissement (001)</b>	D (Si déficit)	J 73 014,96 (Si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		394 891,68 =A+B+C+D	440 907,73 =G+H+I+J	46 016,05
<b>RESTES A REALISER 2020</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser 2020</b>	=E+F 0,00	=K+L 0,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	201 532,22 =A+C+E	186 127,85 =G+I+K	-15 404,37
	<b>Section d'investissement</b>	193 359,46 =B+D+F	254 779,88 =H+J+L	61 420,42
	<b>TOTAL CUMULE</b>	394 891,68 =A+B+C+D+E+F	440 907,73 +G+H+I+J+K+L	46 016,05

29

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Compte Administratif 2020 – Budget Annexe « Production et Vente d'Electricité »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.06.18 – 104 du 18 juin 2020, portant adoption du Budget Primitif Annexe « Production et vente d'électricité » 2020 ;  
 Vu la délibération n° 2020.11.26 – 193 du 26 novembre 2020, portant Décision Modificative n°1 au Budget annexe « production et vente d'électricité » 2020 ;  
 Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe « Production et vente d'électricité » 2020, présenté par Mme la Comptable ;  
 Vu le Compte Administratif du Budget annexe « Production et vente d'électricité » 2020, établi par Mme la Présidente ;

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	<b>Section d'exploitation</b>	A 6 618,90	4 761,10	-1 857,80
	<b>Section d'investissement</b>	B 0,00	H 4 062,00	4 062,00
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>Report en section d'exploitation</b>	C 0,00 (Si déficit)	I 2 556,90 (Si excédent)	
	<b>Report en section D'investissement (001)</b>	D 0,00 (Si déficit)		(Si excédent)
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		6 618,90 =A+B+C+D	11 380,00 =G+H+I+J	4 761,10
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020</b>	<b>Section d'exploitation</b>	E 0,00	K 0,00	
	<b>Section d'investissement</b>	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	0,00 =E+F	0,00 =K+L	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>Section d'exploitation</b>	6 618,90 =A+C+E	7 318,00 =G+I+K	699,10
	<b>Section d'investissement</b>	0,00 =B+D+F	4 062,00 =H+J+L	4 062,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	6 618,90 =A+B+C+D+E+F	11 380,00 +G+H+I+J+K+L	4 761,10

Au vu de ces éléments, Le Conseil Communautaire a décidé, en dehors de la présence de Mme la Présidente :

- De prendre acte du Compte Administratif 2020 de ce Budget annexe ;
- De constater l'identité de valeur avec les écritures du Compte de Gestion établi par Mme la Comptable de la Communauté de Communes.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Retour de Mme Marie-Claude NEGRE

## Délibération n° 2021.04.20 - 77 -

### Affectation des résultats 2020 – Budget Principal

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n°2020.04.20 – 64 – du 20 avril 2021, arrêtant les résultats du compte administratif 2020 « Budget Principal »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 1 351 024.26 €
Excédent de Fonctionnement	+ 5 187 953.26 €
<b>Résultat excédentaire global de clôture</b>	<b>+ 3 836 929.00 €</b>

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	1 508 199.73 €
Restes à réaliser - Recettes	1 159 798.00 €
<b>Restes à réaliser – Solde (Déficit)</b>	<b>- 348 401.73 €</b>

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de **1 699 425,99 €**

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal, comme suit :
  - ✓ Investissement - recettes – Compte 1068 : 1 699 425,99 €
  - ✓ Fonctionnement - recettes – Compte 002 : 3 488 527,27 €

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 78 -

### Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe « Assainissement non collectif »

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.04.20 – 67 – en date du 20 avril 2021, arrêtant les résultats 2020 du compte administratif du Budget annexe « SPANC »,

Considérant que le résultat peut être défini comme étant la différence entre les titres de recettes et les mandats émis d'une part, les restes à réaliser en investissement (pas de restes à réaliser en section de fonctionnement), et les résultats antérieurs d'autre part.

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés sont les suivants :

Déficit d'investissement	- 5 883.00 €
Excédent de Fonctionnement	+ 10 262.66 €
<b>Résultat excédentaire global de clôture</b>	<b>+ 4 379.66 €</b>

32

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Restes à réaliser - Dépenses	€
Restes à réaliser - Recettes	€
<b>Restes à réaliser – Solde (Déficit)</b>	- €

Ce qui représente un besoin de financement total de la section d'investissement d'un montant de 5 883,00 €

L'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire :

- Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- Soit en réserve pour assurer le financement de déficit de la section d'investissement

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe « SPANC » comme suit :
  - ✓ Investissement - recettes - Compte 1068 : 5 883,00 €
  - ✓ Fonctionnement - recettes - Compte 002 : 4 379,66 €



- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 79 -

### Adoption du Budget Principal 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Le Budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la Communauté de Communes.

Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Le Budget Primitif Principal 2021 est divisé en chapitres et en articles, dans les conditions déterminées par l'instruction comptable M14.

Considérant que la Présidente a présenté préalablement au débat sur le projet de Budget 2021, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,  
Considérant qu'au cours de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport sur les orientations budgétaires 2021 a été présenté et qu'un débat s'est tenu en conseil communautaire,  
Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, afin que chacun puisse en prendre connaissance,

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont été destinataires de la présentation générale et article par article du projet de Budget 2021 et de ces budgets annexes, ainsi que les annexes de la dette, et du personnel, et qu'ils ont été invités à prendre connaissance de tous les documents budgétaires et annexes, au siège de la Communauté de Communes conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif Principal 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Opérations de l'exercice
011	Charges à caractère général	2 898 580,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 441 395,68
014	Atténuations de produits	4 216 649,00
65	Autres charges de gestion courante	1 160 877,00
66	Charges financières	152 129,33
67	Charges exceptionnelles	391 444,92
68	Dotations aux amortissements et provisions	91 500,00
022	Dépenses imprévues	263 060,55
023	Virement à la Section d'investissement	3 647 019,22

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	684 220,20
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>18 946 876,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Opérations de l'exercice
013	Atténuations de charges	177 336,77
70	Produits de services, du domaine et ...	458 148,00
73	Impôts et taxes	10 335 959,00
74	Dotations et participations	4 401 473,96
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	52 401,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 030,00
002	Résultat reporté ou anticipé	3 488 527,27
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>		<b>18 946 876,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2020	Opérations de l'exercice	Total
13	Subvention d'investissement		24 400,00	24 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées		607 019,11	607 019,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	372 174,18	610 100,55	982 274,73
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	245 927,45	246 927,45
21	Immobilisations corporelles	64 016,42	452 482,44	516 498,86
23	Immobilisations en cours	1 046 009,13	3 432 763,00	4 478 772,13
27	Autres immobilisations financières	25 000,00	2 485 633,46	2 510 633,46
020	Dépenses imprévues		250 000,00	250 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		19 030,00	19 030,00
001	Résultat reporté ou anticipé		1 351 024,26	1 351 024,26
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>		<b>1 508 199,73</b>	<b>9 478 380,27</b>	<b>10 986 580,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2020	Opérations de l'exercice	Total
10	Dotations, fds divers et réserves		963 397,59	963 397,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 699 425,99	1 699 425,99
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 159 798,00	1 025 494,00	2 185 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 802 225,00	1 802 225,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement		3 647 019,22	3 647 019,22
024	Produits des cessions		5 000,00	5 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections		684 220,20	684 220,20
<b>Total des recettes d'Investissement</b>		<b>1 159 798,00</b>	<b>9 826 782,00</b>	<b>10 986 580,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire du budget 2021 et ses annexes,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

- D'adopter le Budget Primitif Principal 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 80 -

### Vote du taux des taxes intercommunales 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Après avoir rappelé, les bases et taux des taxes adoptés précédemment par l'assemblée :

	Bases effectives 2017	Taux 2017	Bases effectives 2018	Taux 2018	Bases effectives 2019	Taux 2019	Bases effectives 2020	Taux 2020
<b>Taxe Habitation</b>	39 857 338	3,84%	39 687 000	4,22%	40 226 000	4,30%		
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	31 275 400	4,25%	31 796 000	4,68%	33 481 963	4,77%	36 942 497	4,77%
<b>Taxe Foncière (non Bâti)</b>	1 328 520	18,01%	1 315 000	19,81%	1 283 883	20,21%	1 295 029	20,21%
<b>CFE</b>	10 238 804	32,00%	10 631 000	32,05%	13 366 521	32,57%	12 725 245	32,57%
<b>S/TOTAL</b>	<b>82 700 062</b>		<b>83 429 000</b>		<b>88 358 367</b>		<b>50 962 771</b>	

Considérant qu'à partir de 2021, les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sont compensés par une fraction de TVA nationale, qui évoluera à partir de 2022 comme le produit de la TVA nationale ; ce produit s'élève à 1 800 320 € pour l'année 2021. Pour rappel, le produit fiscal de référence 2020 (bases 2019) était estimé à 1 764 842 €.

Les bases prévisionnelles 2021, minorées par la réforme des impôts de production (baisse de 50 % de la taxe foncière sur le bâti et de la cotisation foncière des entreprises des établissements industriels), sont compensées par des allocations compensatrices à hauteur de 2 068 227 €.

Compte tenu de ces éléments et des charges prévues au Budget 2021, le Conseil Communautaire a décidé :

- De fixer les taux des taxes comme suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	34 028 000	4,77%
<b>Taxe Foncière (non Bâti)</b>	1 295 000	20,21%
<b>Cotisation Foncière des entreprises</b>	11 298 000	32,57%
<b>S/TOTAL</b>	<b>46 621 000</b>	

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Sortie de Mr Jérôme BEQ

## Délibération n° 2021.04.20 - 81 -

### **Vote de la taxe GEMAPI 2021**

*Rapporteur : Marie-Christine COULON*

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Impôts et notamment son article 1530 bis ;  
Vu la délibération n°2019.09.26 - 206 - du 26 septembre 2019, instituant la taxe GEMAPI sur le territoire intercommunal ;

Le Conseil Communautaire a institué, par délibération n°2019.09.26 - 206 - du 26 septembre 2019, la taxe GEMAPI.

Cette taxe rentre dans la catégorie des recettes fiscales et les dispositions de sa mise en œuvre, sont codifiées à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le produit de cette taxe doit être affectée exclusivement à l'exercice de la compétence.

Une circulaire de septembre 2014 précise que le produit voté doit couvrir le coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence, y compris, pour information, le remboursement en capital et en intérêts de la dette, le coût de renouvellement des équipements, les frais d'études engagés ainsi que les amortissements des biens corporels acquis.

Considérant que le produit maximal attendu de la taxe GEMAPI doit être plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Communauté de communes dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant soit un montant de 1 677 200 euros pour l'année 2020 (Population INSEE 2019 : 41 930 habitants).

Considérant que le montant de l'autofinancement prévu au budget 2021 est de 250 000 € ;

Considérant que ce produit sera réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente,

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- D'arrêter le produit de cette taxe à 250 000 euros pour l'année 2021.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 – 82 -

### **Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe « Office de Tourisme »**

---

*Rapporteur : Marie- Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget annexe se traduit essentiellement par le poids des frais de personnel affecté à ce service, et ne perçoit que des recettes accessoires ne permettant pas l'équilibre,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé ;

- De prendre en charge dans le budget principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Office du Tourisme » d'un montant de 263 044,92 € (deux cent soixante-trois mille et quarante-quatre euros et quatre-vingt-douze cts).

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

37

---

## Délibération n° 2021.04.20 - 83 -

### **Versement d'une subvention exceptionnelle au Budget annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE »**

---

*Rapporteur : Marie- Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget annexe « Station d'épuration de la ZAC Grand Sud Logistique », créé en 2017, relève du plan comptable M 49,

Considérant qu'une dérogation de l'assemblée délibérante pour une prise en charge des dépenses d'un budget annexe SPIC par le budget principal est possible comme le prévoit l'article L2224-2 du CGCT et qu'elle doit être motivée par l'une des trois exceptions suivantes prévues au L2224-2, tout en faisant ressortir le caractère exceptionnel de la subvention :

- lorsque des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

- lorsqu'après période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Considérant que ce budget annexe ne perçoit pas suffisamment de recettes pour permettre un équilibre budgétaire et qu'il n'est pas possible de prévoir une augmentation des redevances eu égard le nombre de raccordements actuels,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé, à titre exceptionnel :

- De prendre en charge dans le budget principal de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « Station d'épuration STEP » d'un montant de 24 317 € (vingt-quatre mille trois cent dix-sept euros). ;
- De dire que cette recette sera inscrite sur le compte 774 du budget annexe et en contrepartie, la dépense sera inscrite sur le compte 657364 du budget principal.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Retour de Mr Jérôme BEQ

## Délibération n° 2021.04.20 - 84 -

38

### Adoption du Budget annexe « Déchets Ménagers » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « déchets ménagers » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	2 826 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 960 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	21 439,58
67	Charges exceptionnelles	100 000,00
022	Dépenses imprévues	54 453,20
023	Virement à la Section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	700 438,22
<b>Total des dépenses de FCT</b>		<b>5 662 331,00</b>

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	130 000,00
70	Produits de services, du domaine etc. ...	807 000,00
73	Impôts et taxes	3 434 961,98
74	Dotations et participations	750 244,00
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	
002	Résultat reporté ou anticipé	540 125,02
<b>Total des recettes de FCT</b>		<b>5 662 331,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	14 154,00	188 553,82	202 707,82
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles		1 470 737,60	1 470 737,60
23	Immobilisations en cours		836 000,00	836 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		90 523,58	90 523,58
020	Dépenses imprévues		190 000,00	190 000,00
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>		<b>14 154,00</b>	<b>2 775 815,00</b>	<b>2 789 969,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 706 355,00	1 706 355,00
10	Dotations, fds divers et réserves		148 615,90	148 615,90
021	Virement de la Section de Fonctionnement			0,00
024	Produits des cessions			0,00
040	Opérations d'ordre entre section		700 438,22	700 438,22
001	Résultat reporté ou anticipé		234 559,88	234 559,88
<b>Total des recettes d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 789 969,00</b>	<b>2 789 969,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Déchets Ménagers » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 85 -

**Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2021**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que depuis la fusion, la Communauté de Communes est décomposée en 2 zones de perception de la TEOM :

- Une zone correspondant à la partie du territoire qui était gérée en régie par l'ex-Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, et par les communes adhérentes du SIEEOM
- Une zone correspondant aux communes de l'ex-Communauté de Communes Garonne Canal.

Pour rappel, les taux de la TEOM votés depuis 2017 sont les suivants :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020
Territoire Ex-CCTGV et Ex-CCPGG - Communes adhérentes au SIEEOM <b>Zone 1</b>	20 943 763	<b>12,50%</b>	21 778 214	<b>12,50%</b>	22 495 894	<b>11,00%</b>	23 179 275	<b>11,00%</b>
Territoire Ex-CCGC - <b>Zone 2</b>	8 744 561	<b>10,30%</b>	8 258 380	<b>10,30%</b>	7 591 249	<b>10,00%</b>	7 591 249	<b>10,00%</b>

Au vu de ces éléments, et compte tenu des charges prévues en 2021 au Budget « Déchets ménagers », le Conseil Communautaire a décidé :

40

- De fixer les taux de la TEOM suivants :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021
<b>Zone 1</b>	23 916 805	<b>11,00%</b>
<b>Zone2</b>	8 041 233	<b>10,00%</b>
<b>Total</b>	31 958 038	

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Délibération n° 2021.04.20 - 86 -

**Adoption du Budget annexe « Office de Tourisme » 2021**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conseil Communautaire - Séance du 20 avril 2021



Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Office de Tourisme » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Propositions nouvelles</b>
011	Charges à caractère général	129 183,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 700,00
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00
023	Virement à la Section d'Investissement	3 000,00
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>300 883,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Propositions nouvelles</b>
70	Produits de services, du domaine et ...	
74	Dotations et participations	263 044,92
002	Résultat reporté ou anticipé	37 838,08
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>		<b>300 883,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Total</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)			0,00
204	Subventions d'équipement versées			0,00
21	Immobilisations corporelles		3 999,00	3 999,00
23	Immobilisations en cours			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
040	Opérations d'ordre entre sections			0,00
020	Dépenses imprévues			0,00
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 999,00</b>	<b>3 999,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Total</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			0,00
10	Dotations, fds divers et réserves			0,00
024	Produits des cessions			0,00
021	Virement de la Section de Fonctionnement		3 000,00	3 000,00
001	Résultat reporté ou anticipé		999,00	999,00
040	Opérations d'ordre entre sections			0,00
<b>Total des recettes d'Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 999,00</b>	<b>3 999,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Office de Tourisme » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 87 -

### Adoption du Budget annexe « Assainissement Non Collectif » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « Assainissement Non Collectif » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

42

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Propositions nouvelles</b>
011	Charges à caractère général	19 667,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 367,14
65	Autres charges de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 401,92
022	Dépenses imprévues	3 600,00
023	Virt à la Section d'Investissement	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 942,00
<b>TOTAL</b>		<b>59 979,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>Propositions nouvelles</b>
70	Produits de services, du domaine et....	52 599,34
74	Dotations et participations	3 000,00
002	Résultat reporté ou anticipé	4 379,66
<b>TOTAL</b>		<b>59 979,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Total</b>
45..	Total des opé. Pour le compte de tiers		42 000,00	42 000,00

20	Immobilisations incorporelles		750,00	750,00
21	Immobilisations corporelles		2 192,00	2 192,00
001	Solde d'exécution reporté		5 883,00	5 883,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>50 825,00</b>	<b>50 825,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Total</b>
45..	Total des opé. Pour le compte de tiers		42 000,00	42 000,00
1068	Affectation en réserves		5 883,00	5 883,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 942,00	2 942,00
001	Solde d'exécution reporté			0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>50 825,00</b>	<b>50 825,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « Assainissement Non Collectif » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Mr CASTELLA : Pourquoi les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 52 599€ pour cette année alors qu'en 2020, elles ne représentaient que 24 000€ ?

Mme AMBROSIALI : En 2020, seuls des contrôles en vue de ventes ont été réalisés. En 2021, il est prévu le recrutement d'une personne pour effectuer cette mission. Le nombre de contrôles va donc augmenter.

Mme la Présidente : La Communauté de communes reprend en 2021 un contrôle régulier des installations.

43

## Délibération n° 2021.04.20 - 88 -

### Adoption du Budget annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021,

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	5 722 050,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	185 000,00
67	Charges exceptionnelles	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 973 721,51
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	185 000,00
022	Dépenses imprévues	33 433,00
023	Virement à la section d'investissement	
002	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>22 099 204,51</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine ...	4 058 000,00
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 509 750,84
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	185 000,00
002	Résultat reporté ou anticipé	346 453,67
<b>TOTAL</b>		<b>22 099 204,51</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 389 762,00
020	Dépenses imprévues	
040	Opérations d'ordre entre sections	17 509 750,84
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>21 899 512,84</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 130 773,79
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	15 973 721,51
001	Résultat reporté ou anticipé	795 017,54
<b>TOTAL</b>		<b>21 899 512,84</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZAC Grand Sud Logistique » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Sortie de Mr Eric FRAYSSE

**Adoption du Budget annexe « STEPS ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE » 2021**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « STEP ZAC GSL » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	16 769,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	2,00
66	Charges financières	2 969,10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 257,45
002	Résultat reporté ou anticipé	28 318,90
<b>TOTAL</b>		<b>69 317,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine et ...	45 000,00
77	Produits exceptionnels	24 317,00
<b>TOTAL</b>		<b>69 317,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	23 521,74
21	Immobilisations corporelles	86 087,26
23	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL</b>		<b>109 609,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	21 257,45
001	Résultat reporté ou anticipé	38 351,55
<b>TOTAL</b>		<b>109 609,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « STEP ZAC GSL » 2021 tel que présenté.

- 51 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Retour de Mr Eric FRAYSSE

## Délibération n° 2021.04.20 - 90 -

### Adoption du Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
 Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES PALANQUES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	1 800,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	390,08
040	Opérations d'ordre entre sections	106 172,92
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	2 190,08
002	Résultat reporté ou anticipé	19 064,77
<b>TOTAL</b>		<b>129 617,85</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine et ...	91 591,77
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 836,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	2 190,08
002	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>129 617,85</b>

46

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	36 916,46
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	35 836,00
001	Résultat reporté ou anticipé	57 042,48
<b>TOTAL</b>		<b>129 794,94</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Autres immobilisations financières	23622,02
040	Opérations d'ordre entre sections	106 172,92
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>129 794,94</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES PALANQUES » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Sortie de Mr Jacques MOIGNARD

## Délibération n° 2021.04.20 - 91 -

### Adoption du Budget annexe « ZA LA MOUSCANE »

47

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 -, du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	74 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	3 725,87
023	Virt à la Section d'Investissement	69 544,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 249,41
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 725,87
002	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>983 245,15</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine et....	64 500,00
74	Dotations, Subventions et Participations	

75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	845 475,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 725,87
002	Résultat reporté ou anticipé	69 544,00
<b>TOTAL</b>		<b>983 245,15</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	143 688,99
040	Opérations d'ordre entre sections	845 475,28
041	Opérations patrimoniales	
001	Résultat reporté ou anticipé	45 360,47
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 524,74</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	132 731,33
021	Virement de la Section de Fonctionnement	69 544,00
040	Opérations d'ordre entre sections	832 249,41
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>1 034 524,74</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LA MOUSCANE » 2021 tel que présenté.

48

- 50 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 – 92 -

### **Adoption du Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2021**

*Rapporteur : Marie-Christine COULON*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES BARTHES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	87 900,00



65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
023	Virement à la Section d'Investissement	85 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	
<b>TOTAL</b>		<b>172 900,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits des services, du domaine et...	73 768,00
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opérations d'ordre entre sections	85 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	
002	Résultat reporté ou anticipé	14 132,00
<b>TOTAL</b>		<b>172 900,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre entre sections	85 000,00
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>85 000,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
021	Virement de la SF	85 000,00
27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections	
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>85 000,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES BARTHES » 2021 tel que présenté.

- 50 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 – 93 -

### Adoption du Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	913 450,00
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	17 547,38
023	Virt à la Section d'Investissement	444 590,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	307 953,82
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	18 397,38
<b>TOTAL</b>		<b>1 701 938,70</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine et ...	
77	Autres produits exceptionnels	441 979,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 238 951,20
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	18 397,38
002	Résultat reporté ou anticipé	2 611,12
<b>TOTAL</b>		<b>1 701 938,70</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	59 649,10
040	Opérations d'ordre entre sections	1 238 951,20
020	Dépenses imprévues	
001	Résultat reporté ou anticipé	526 702,28
<b>TOTAL</b>		<b>1 825 302,58</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
021	Virement de la Section de Fonctionnement	444 590,12
16	Emprunts et dettes assimilées	364 981,64
27	Autres immobilisations financières	707 777,00
040	Opérations d'ordre entre sections	307 953,82
<b>TOTAL</b>		<b>1 825 302,58</b>

50

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LA FAOUQUETTE » 2021 tel que présenté.

- 50 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

**Adoption du Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2021**

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les instructions budgétaires et comptables ;  
Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA LES NAUZES » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 127,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 200,00
<b>TOTAL</b>		<b>367 527,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine et ...	3 200,00
75	Autres produits de gestion courante	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 127,00
<b>TOTAL</b>		<b>367 527,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 372,80
020	Dépenses imprévues	
040	Opérations d'ordre entre sections	361 127,00
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>367 499,80</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	361 127,00
001	Résultat reporté ou anticipé	6 372,80
<b>TOTAL</b>		<b>367 499,80</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA LES NAUZES » 2021 tel que présenté.

- 50 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

Retour de Mr Jacques MOIGNARD

## Délibération n° 2021.04.20 - 95 -

### Adoption du Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 – 32 – du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

52

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	42 462,86
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	3 553,19
023	Virt à la Section d'Investissement	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 570,03
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 553,19
002	Résultat reporté ou anticipé	15 404,37
<b>TOTAL</b>		<b>248 543,64</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
70	Produits de services, du domaine et ...	
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	244 990,45
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	3 553,19
002	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>248 543,64</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	9 524,68
040	Opérations d'ordre entre sections	244 990,45
041	Opérations patrimoniales	
001	Résultat reporté ou anticipé	
<b>TOTAL</b>		<b>254 515,13</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
16	Emprunts et dettes assimilées	9 524,68
001	Résultat reporté ou anticipé	61 420,42
021	Virement de la Section de Fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections	183 570,03
<b>TOTAL</b>		<b>254 515,13</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « ZA ARNAUTOUX » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 96 -

### Adoption du Budget annexe « Production et vente d'électricité » 2021

Rapporteur : Marie-Christine COULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables ;

Vu la délibération n° 2020.04.01 -32 - du 1<sup>er</sup> avril 2021, portant présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 ;

Après avoir entendu la présentation chapitre par chapitre et article par article du Budget Primitif annexe « PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE » 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel qu'il suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	361,00
65	Autres charges de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	725,00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 314,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 400,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits de services, du domaine et ...	4 700,90
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	
R.002	Résultat reporté ou anticipé	699,10
<b>TOTAL</b>		<b>5 400,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	8 376,00
23	Immobilisations en cours	
<b>TOTAL</b>		<b>8 376,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre entre sections	4 314,00
001	Résultat reporté ou anticipé	4 062,00
<b>TOTAL</b>		<b>8 376,00</b>

Considérant que les conseillers communautaires ont reçu en annexe à la présente avec la convocation à la séance, la présentation réglementaire de ce budget annexe 2021,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter le Budget annexe « PRODUCTION ET VENTE D'ELECTRICITE » 2021 tel que présenté.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 97 -

### Suppression de 8 emplois permanents au 1<sup>er</sup> mai 2021 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;  
 Vu l'avis du comité technique en date du 25 mars 2021 ;  
 Vu le tableau des effectifs existant ;  
 Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours ;

La gestion des services de la Communauté de Communes nécessite la mise à jour du tableau des effectifs et la suppression de 8 emplois permanents non pourvus (recrutements sur d'autres grades, promotions internes...).

Considérant que la suppression d'emplois permanents est soumise à l'avis préalable du Comité Technique composé d'élus et de représentants du personnel intercommunal,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 25 mars 2021 pour la suppression des 8 emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

Nombre d'emplois	Grade	Catégorie	Temps de travail Hebdo
1	Adjoint d'animation	C	24h
1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35h
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h
1	Adjoint technique	C	26h
1	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	35h
1	Animateur	B	35h
1	Puéricultrice classe normale	A	20h
1	Adjoint technique	C	35h

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De supprimer les 8 emplois permanents tels que présentés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- De Charger Mme la Présidente de la modification du tableau des effectifs.

55

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 98 -

### **Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité au service communication**

*Rapporteur : Marie-Claude NEGRE*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-I 1° ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Considérant que pour faire face à la mise en place de nouveaux moyens d'information et de communication, le service communication du Pôle Administration Générale, nécessite la création de l'emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité suivant :

Pole	Nombre de postes	Cadre d'emploi	Catégorie	Emploi	Durée	Temps de travail Hebdo.
Administration Générale	1	Adjoint administratif	C	Graphiste	1 an	35h

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De créer l'emploi non-permanent de catégorie C affecté au service communication, en raison de l'accroissement temporaire d'activité, tel que présenté ci-dessus.

- 52 voix POUR
- 00 voix CONTRE
- 00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 99 -

### Création d'un emploi permanent d'agent de bibliothèque itinérant au Pôle Culture

Rapporteur : Marie-Claude NEGRE

56

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;  
 Vu le tableau des effectifs existant ;

La Communauté de Communes gère sur son territoire un réseau de lecture publique, qui nécessite l'adaptation des emplois à l'évolution du service.

Suite au départ en retraite d'un agent, le service s'est réorganisé et les heures de travail ont été réparties.

Aussi, il est proposé la création de l'emploi permanent à temps complet, suivant pour assurer les missions d'agent de bibliothèque itinérant.

Pole	Nombre de postes	Cadre d'emploi	Catégorie	Emploi	Temps de travail Hebdo.
Culture	1	Adjoint du Patrimoine	C	Bibliothécaire itinérant	35h

Considérant que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget de l'exercice en cours au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,



Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De créer le poste permanent d'adjoint territorial du patrimoine à temps plein tel que présenté ;
- De charger Mme la Présidente de la mise à jour du tableau des effectifs.

•52 voix POUR

•00 voix CONTRE

•00 ABSTENTION

## Délibération n° 2021.04.20 - 100 -

### **Prolongement du dispositif l'OCCAL d'aide aux entreprises du territoire**

*Rapporteur : Serge CASTELLA*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020.06.18-107 du 18 juin 2020, décidant de participer au fonds L'OCCAL d'aide aux entreprises initié par la Région Occitanie afin de venir en aide et d'accompagner les entreprises durement touchées par la crise économique liée à la gestion de la lutte contre la pandémie ;

Vu la délibération n°2020.11.26-203 du 26 novembre 2020, décidant d'élargir les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie ;

Vu la délibération n° 2021.03.01 - 20 du 1<sup>er</sup> mars 2021 décidant de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, dans la limite de l'enveloppe de 125 790 € fixée par la délibération du 18 juin 2020 ;

Considérant que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget,

Par délibération n°2020.06.18-107 du 18 juin 2020, le Conseil Communautaire a décidé de participer au fonds L'OCCAL d'aide aux entreprises initié par la Région Occitanie afin de venir en aide et d'accompagner les entreprises durement touchées par la crise économique liée à la gestion de la lutte contre la pandémie.

Cette délibération autorisait la signature d'une convention entre la Région, le Département de Tarn et Garonne, et les EPCI du département définissant les termes de ce partenariat, et notamment les bénéficiaires, les dépenses éligibles, ainsi que les modalités d'intervention.

Pour rappel, la participation de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a été fixée à 3€/habitant ce qui représente une enveloppe de 125 790 € pour la durée du conventionnement avec la Région Occitanie.

Par délibération n°2020.11.26-203 du 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'élargir les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie.

Cette délibération prévoyait :

- De modifier d'une part les critères d'attribution, et d'autre part, de rendre éligible à ce dispositif les commerçants quelles que soient leurs activités, les guides-conférenciers, enfin les activités sous statut de profession libérale,
- D'ouvrir plus largement au secteur culturel et événementiel,
- De permettre la prise en charge d'une partie des loyers de ces commerçants.

Au vu de l'accroissement des demandes déposées auprès du service Économie-emploi, le Conseil Communautaire, par délibération n° 2021.03.01 - 20 du 1<sup>er</sup> mars 2021 a décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, dans la limite de l'enveloppe de 125 790 € fixée par la délibération du 18 juin 2020.

Considérant que d'une part l'enveloppe allouée n'est pas consommée, et que d'autre part les circonstances sanitaires ne se sont pas améliorées,

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a décidé :

- De prolonger ce dispositif mis en place par la Région Occitanie en 2021, dans la limite de l'enveloppe des 125 790 € prévue initialement ;
- De charger Mme la Présidente de la signature de tous les documents nécessaires à l'application de la présente, avec la Région Occitanie.

•52 voix POUR  
 •00 voix CONTRE  
 •00 ABSTENTION

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.**

58

NOM	Prénom	SIGNATURE
<b>ALBINET</b>	Alain	
<b>ARAKELIAN</b>	Marie-Anne	
<b>ASTOUL</b>	Etienne	
<b>ASTOUL</b>	Jean	
<b>AUTHESSERRE</b>	Willy	
<b>BARBAT</b>	Brigitte	
<b>BELLOC</b>	Alain	
<b>BEQ</b>	Jérôme	
<b>BIERGE</b>	Michel	
<b>BOCHU</b>	Jean-Luc	Excusé - pouvoir à Mme BUFFAROT

<b>BOUSQUET</b>	Christian	Excusé - pouvoir à Mr IUS
<b>BOUYER</b>	Jean-Marc	
<b>BUFFAROT</b>	Monique	
<b>CAMBROUSE</b>	Christelle	Excusée - pouvoir à Mr QUILLET
<b>CARDETTI</b>	Laëtitia	Excusée
<b>CASTELLA</b>	Serge	
<b>COULON</b>	Marie-Christine	
<b>DAIME</b>	Guy	
<b>DOAT</b>	Bernard	
<b>ESTANOVE</b>	Philippe	
<b>ESTAVES</b>	Gaëlle	Excusée - pouvoir à Mr AUTHESSERRE
<b>FAVIER</b>	Monique	
<b>FENIE</b>	Gérard	Excusé
<b>FRAYSSE</b>	Éric	
<b>GAUTIE</b>	Claude	Excusé - pouvoir à Mr MOIGNARD
<b>GRANDO</b>	Sylvie	
<b>HENRIC</b>	Stéphanie	Excusée
<b>IDRISSI</b>	Saïd	
<b>IUS</b>	Frédéric	
<b>JEANGIN</b>	Mélanie	
<b>JULIEN</b>	Dominique	Excusée - pouvoir à Mr BIERGE
<b>LAFORGUE</b>	Laëtitia	
<b>LAGRANGE</b>	Éric	
<b>LARRIEU</b>	Gilles	

<b>LAVEDRINE</b>	Sophie	
<b>LAVERON</b>	Isabelle	
<b>LLAURENS</b>	Nathalie	Excusée - pouvoir à Mme ARAKELIAN
<b>MAGNIER</b>	Armand	
<b>MARTY</b>	Alfred	
<b>MOIGNARD</b>	Jacques	
<b>MOURIAU</b>	Christian	Excusé
<b>NEGRE</b>	Marie-Claude	
<b>NIERENGARTEN</b>	Annie	
<b>PROUET</b>	Bernadette	
<b>QUILLET</b>	Lionel	
<b>RASPIDE</b>	Jean-Marc	
<b>RAYNAL</b>	Jean-Claude	
<b>REY</b>	Denis	
<b>RIBES</b>	Huguette	
<b>SUBERVILLE</b>	Christophe	
<b>SOURSAC</b>	Jérôme	
<b>TUYERES</b>	Stéphane	
<b>UCAY</b>	Audrey	
<b>VALETTE</b>	Jean-Michel	
<b>VIGNEAU</b>	Karine	Excusée - pouvoir à Mr CASTELLA
<b>VILLANUEVA</b>	Matilde	Excusée - pouvoir à Mme LAVEDRINE

50